



Établissement d'un pouvoir en france valable au portugal

Par **bcg91**, le **22/04/2009** à **21:37**

Bonjour,
Nous vivons en France et devons régler la succession de nos parents au Portugal dont nous sommes originaires.
Nous nous rendons au Portugal au mois de mai mais une de mes soeurs ne peut pas venir. Elle souhaite m'établir un pouvoir pour que je fasse les démarches en son nom. Comment doit-être établi ce pouvoir pour être valable au Portugal ? En français, en portugais, avec signature légalisée, par un traducteur assermenté ?
Merci de me faire partager vos connaissances en la matière.
bcg91